

## Information brève

### **Le NHOJ: projet phare pour l'ensemble du Canton et réponse adéquate aux besoins des Autorités judiciaires**

Les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, qui soutiennent la concrétisation du Nouvel Hôtel judiciaire, saluent la création annoncée hier de l'association « Oui au NHOJ », constituée d'avocats, de notaires, de juristes et de personnes issues de la société civile.

Par 91 voix contre 18, le Grand Conseil acceptait en novembre 2016 le rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 48,5 millions de francs pour la construction du Nouvel Hôtel Judiciaire (NHOJ) à La Chaux-de-Fonds. Ce bâtiment – qui prendra place dans le quartier dynamique de la gare et qui s'inscrira dans le prolongement du concept de Mobilité 2030 plébiscité par les Neuchâteloises et Neuchâtelois – regroupera le Ministère public et le Tribunal d'instance.

En participant ainsi à la création d'un véritable pôle judiciaire à La Chaux-de-Fonds, le NHOJ répondra tant aux besoins des professionnels qu'aux attentes légitimes des citoyennes et citoyens, justiciables et auxiliaires de la justice à l'égard du Pouvoir judiciaire.

Cet édifice moderne assurera non seulement l'accessibilité et la fonctionnalité de la justice, mais également la discrétion, l'efficacité et surtout la sécurité, à même de garantir la dignité des personnes appelées à y être confrontées d'une manière ou d'une autre.

Par ailleurs, cet hôtel judiciaire s'inscrit dans une nécessaire politique de rationalisation des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'administration publique au sens large.

Le Locle et La Chaux-de-Fonds, 16 juin 2017

**Contacts:**

- Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, 032 967 62 20
- Claude Dubois, président de la Ville du Locle, 032 933 85 05